

# Préfecture du Pas-de-Calais

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial  
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Section des Installations Classées

## Commune de LILLERS

### ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

-

### DEMANDE DE CRÉATION D'UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION

### « SOCIÉTÉ AGRI METHA LYS »

**Objet :** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**Arrêté préfectoral** en date du 29 mars 2019

**Dossier d'enregistrement soumis à consultation du** : 23 avril 2019 au 23 mai 2019 inclus

-----

La demande présentée par la société AGRI METHA LYS dont le siège social se situe 201 rue Principale 62120 SAINT HILAIRE COTTES est soumise au régime de l'enregistrement en vue de la création d'une installation de méthanisation sur la commune de LILLERS.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie de LILLERS, lieu d'implantation du projet du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de LILLERS, ou les adresser par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publique et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> (« Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement ») et de la Préfecture du Nord <http://www.nord.gouv.fr> (Consultations et Enquêtes Publiques / Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pendant la période de consultation du dossier.